

Fiche d'inscription 2023-2024

Photo	- 1
Photo	

Tampoline 450 €uros la semaine & 370 € le mercredi		Ecole de Gym 500 €uros		Autres	
Lundi	Mardi	Jeudi	karing dan	Mercredi	
☐ 17h-18h15	18h15-19h30	17h-18h15	200	14h-15h30	angerfastas se filosoperatos estados estados plantes
		18h15-19h30	A resolution in the second sec	OU	Espoir ⇒ 500 €
	credi	Vendredi	П	15h45-17h15	
13h-14h	☐ 14h-15h ☐	17h-18h15	· ·	&	Avenir 500 €
15h-16h	☐ 16h-17h ☐	18h15-19h30		Samedi	
1311-1011	17h-18h	101110-101100		9h30-11h	Relève 500 €
	1711-1011	Licence 50 €uro	s incluse	SHOO-THI	Refere Source
Règlement	Autorisation parentale	Enveloppe timb	orée	Photo	Attestation
Chèque	ACTOR DES	MOTERT MAKE		and the second second	ent of reporting state of the Proof of a removal page to
Espèce	L		green and the		them to a constitution of one of program of the constitution of th
		Licence n° 930		SERVEY TO THE RESERVEY OF THE SERVEY OF THE	g seng eterritis som kon netocol penult
	275 ARRIV	Coordonnées	enter the same of	COPA .	A Company of the Comp
No	om:	er remonisk pilgar av til 182	Prénom :		Date de naissance :
Nationalité :	Lieu de naissa	ance:	С	ode postal :	Département :
Etablissem	ent scolaire :	a no succession of the second	Kultive Printer in case of		and the second of the second o
20 See See See See See See See See See Se	dresse :	Code postal	: :	@	Ville:
Martin of other		Portab	le gym :	te on company and company as company to the company of the company and the company of the company of the company of the company to company of the company of	non de la fermant de la francia de la composition del composition de la composition
Père domicil	e :	col cuprission of show which		o cau no 2014 escaption al nación con causar que al contento conserval con a contradornam con conserval con con a contradornam con conserval con con contradornam con conserval con contradornam con conserval con contradornam con contradornam con contradornam con contradornam con contradornam con con contradornam con contradornam con con contradornam con contradornam con con contradornam con contradornam con con contradornam con contradornam con con con contradornam con con contradornam con contradornam c	
Mère domici	le:	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF	Summer Su	errender til af kannad sed forstore Ma Johanna i seneradant 12 malges an	ag pilading astropan polystem decada ordani na narodani polysteming polystem
		n Parentale Obliga ation de Publicati	ATTOM A PARTY OF THE PARTY OF T		Control of the Control of Control
l'encadrement à prei Votre accord est néc Je soussigné (e), accepte / n'accepte	l'enfant,	ssaires en cas d'ac autorisé à photogra mon enfant au sei	cident ou aphier vot	de maladie. re enfant et à public	
	for massing of the con-	Dà-lara and the	há nia un	Action of the during the con-	ge de graphe yn gel meter kriedwyddione (mae'i gel ach armer yn alledrau nedddion cheilauth gellad y gellad yn y farfal achwydd ynddiol geladaid fan all gerif dae archydd yffi chenig i
		Règlement in		nd makalingah bermalah dan eka	province of the second
e soussigné (e), consignes du règleme	ent intérieur et m'engage à le	s respecter.		avoir pris connaissa	nce des

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETOILE DE MONACO

l'Étaile de Monaco est une association sportive affiliée à la Fédération française de gymnastique et à la Fédération monégasque de gymnastique

Composée de l'ensemble du personnel, entraîneurs, gymnastes et leurs parents, l'association est régie par le présent règlement qui s'applique à l'intérieur des locaux et lors des

Ce règlement se veut un juste équilibre entre les droits, les devoirs et les obligations de chacun. Il tend à donner aux gymnastes par l'intermédiaire des adultes chargés de leur formation, de s'entraîner, de participer à des compétitions, de s'épanouir et de développer leur responsabilité.

ARTICLE 1 : L'ENCADREMENT

ARTICLE 3: LE SECRETARIAT

L'inscription d'un gymnaste au Club de l'Etoile de Monaco vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement dans un climat de confiance et de dialogue.

Il se compose d'un entraîneur général et d'entraîneurs spécialisés.

ARTICLE 2 : LE BUREAU Les membres du Bureau sont tous bénévoles. Il n'y a pas de salarié.

Téléphone/fax : 97.70.33.20

Adresse e-mail : etoile@libello.com Le secrétariat est ouvert tous les soirs de 18H15 à 19H15.

Les pièces administratives (fiches d'inscriptions, licences, certificats médicaux) nécessaires à la constitution du dossier du gymnaste y sont répertoriées

Les parents doivent remplir les fiches de renseignements en signalant toute modification d'adresse ou de numéro de téléphone pour que l'on puisse les joindre en cas d'urgence. En règle générale, tout changement de situation doit être signalé dans les plus brefs délais.

ARTICLE 4: LES HORAIRES

Avant l'entrée dans les locaux de l'Étoile et après la sortie, le gymnaste est sous la responsabilité des parents.

Chaque gymnaste doit respecter les horaires de ses entraînements.

ARTICLE 5 : LIAISON

li est demandé lors de l'inscription, la fourniture d'enveloppes timbrées à l'adresse des parents ainsi qu'une adresse mail valide

ARTICLE 6: LA FREQUENTATION

L'assiduité : seule la maladie est un motif d'absence légitime.

inscription à l'Etoile de Monaco implique une participation aux compétitions par équipe.

Le calendrier des compétitions doit être respecté.

Toute absence doit être signalée nour ne pas pénaliser l'équipe.

La ponctualité : comme chaque membre de la communauté sportive, les gymnastes sont tenus à la ponctualité par respect envers les autres et eux-mêmes.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés afin de ne pas perturber les départs lors des compétitions et travail des équipes lors des entraînements

ARTICLE 7: LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES GYMNASTES

Les gymnastes ont le droit à l'enseignement de la gymnastique, au respect.

Les gymnastes ont le droit de travailler dans le calme et la sérénité.

Ils doivent avoir le respect de l'ensemble des membres du Club.

Les gymnastes ont le devoir, comme tous les membres de la communauté sportive, d'observer les règles élémentaires de la politesse et contrôler leur langage.

Ils doivent respecter le bâtiment, les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Les gymnastes ne peuvent user d'aucune violence dans les locaux du club et lors des déplacements.

Ils doivent se soumettre aux visites médicales annuelles.

Ils sont tenus à l'obligation d'assiduité et de ponctualité, ils doivent respecter les horaires d'entraînement, le contenu du programme et les modalités de contrôle.

Les portables ne peuvent pas être utilisés dans le gymnase. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En aucun cas, l'Etoile de Monaco, ne peut être tenu pour responsable des vols et dégradations commis au préjudice des gymnastes, des personnels et des tiers.

ARTICLE 8 : LA SECURITE

Règles de sécurité

Il est interdit de fumer dans l'établissement.

Il est interdit d'apporter tout objet dangereux ou susceptible d'occasionner des blessures, de tirer, pousser, bousculer, frapper, insulter les camarades, de se livrer à des jeux violents de nature à causer des accidents, de courir à grande vitesse.

De pénétrer dans le bureau sans autorisation.

Les déplacements doivent se faire dans l'ordre et dans le calme.

La surveillance : Entraîneurs et membres du bureau sont chargés de la surveillance des gymnastes.

ARTICLE 9: LES RISQUES MAJEURS

En cas de d'incendie, de séisme et de nuage toxique, des consignes de sécurité précises déterminent la marche à suivre. Toute personne présente dans les locaux est tenue de s'y conforme Les consignes de sécurité sont affichées. Tous les membres du personnel de sécurité du bâtiment en ont connaissance et en informent les personnes présentes.

ARTICLE 10 : LA SANTE

L'enfant qui se blesse recevra les premiers soins sur place. Si un avis médical ou un transfert à l'hôpital s'avérait nécessaire, la famille serait prévenue.

En cas d'urgence, les pompiers assureront obligatoirement le transfert du gymnaste au Centre Hospitalier Princesse Grâce de Monaco et le transfert à l'hôpital le plus proche lors des déplacements en compétitions.

ARTICLE 11: L'ASSURANCE

Lors de l'inscription, une assurance est souscrite auprès de FFG. En cas d'accident dans le cadre de la gymnastique, les parents doivent prendre contact rapidement avec les membres du bureau afin d'établir les déclarations.

L'ETOILE DE MONACO n'est habilitée à intervenir ni dans le règlement ou le remboursement des frais médicaux, ni dans le versement d'aucune indemnisation. ARTICLE 12 : RELATIONS AVEC LE CLUB

Les entraîneurs restent à la disposition des parents qui manifestent le désir de les rencontrer. Ils pourront le faire après l'entraînement et sur rendez-vous pris au préalable.

Aucun entraîneur ne peut être soilicité pendant les heures d'entraînement. En cas d'urgence, s'adresser à un membre du bureau. ARTICLE 13: LE SUIVI EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Chaque gymnaste doit disposer de tout son matériel (maniques, tenues).

Une réunion des parents prévue au mois de septembre permet à l'entraîneur de préciser aux familles le fonctionnement des entraînements et d'aborder les différents projets envisagés. Les parents peuvent prendre rendez-vous avec l'entraineur pour discuter du travail de leur enfant. De même, l'entraineur se doit d'informer les parents en cas de difficultés particulières rencontrées par l'enfant.

Attitudes et accompagnement :

Adultes et enfants se doivent le respect. Pour travailler dans de bonnes conditions et pour le bien-être des enfants, un respect et une confiance réciproques sont nécessaires. Ceci passe par l'acceptation des règles du club imposées par la vie en collectivité.

De même, les gymnastes, comme les familles, doivent s'interdire tout comportement (geste et parole) qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'entraîneur et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Les punitions peuvent être prononcées par tout membre de l'équipe de l'entraînement en cas de manquements mineurs aux obligations des gymnastes (perturbation de l'entraînement), elles vont de l'observation verbale aux exercices supplémentaires, voire à l'exclusion du cours.

L'Etaile de Monaco se réserve le droit d'avoir recours à des sanctions en cas de manquements graves aux obligations des gymnastes. Elle peut recourir à l'avertissement écrit, à la convocation des parents, à l'exclusion temporaire d'un cours, à l'exclusion définitive. accord est net cosaire pour que la flub soit autorise

Les déplacements :

Les déplacements (compétitions extérieures) font partie intégrante des activités du club. Des parents peuvent être sollicités à chaque compétition pour renforcer l'encadrement. Ils doivent prendre soin de tous les enfants du groupe qui leur sont confiés mais qui restent sous la responsabilité de l'entraîneur. Dans le cadre des activités gymniques, les gymnastes pourront être filmés ou photographiés : ces activités pourront faire l'objet de reportage.

Le présent règlement intérieur a été conçu pour permettre à chaque gymnaste de profiter en toute sérénité de l'éducation et de l'enseignement qui lui sont dispensés.

CHARTE DE BONNE CONDUITE (à signer par les gymnastes)

Tout déplacement dans les couloirs du gymnase doit se faire dans le calme

Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.

Toute absence doit être signalée à l'entraîneur.

L'accès du bureau est interdit en l'absence d'un membre du bureau. Seuls sont autorisés, les gymnastes ayant la responsabilité d'un entraînement

L'utilisation du téléphone, fax, ordinateur est strictement limitée aux besoins du club.

Les gymnastes sont priés de respecter la bonne tenue des vestiaires et des douches.

Nom du gymnaste :

Signature:



Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié mineur qui demande à la FFG l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

Qui remplit le questionnaire ?

Il est préférable que le questionnaire ci-dessous soit complété par le licencié mineur s'il en est capable. Il est toutefois de la responsabilité des parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille □ un garçon □		Ton âge : ₊ □ □ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON	
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	11 19 10 10	24	
As-tu été opéré (e) ?			
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		- 52 h 38	
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	Manne.	allqax	
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	11.00	coeci	
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?			
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	HOVE	etaeMA	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	as assessing	7 7 7 7 5	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?			
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	HOVE		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?			
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?			
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON	
Te sens-tu très fatigué (e) ?			
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?			
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?			
Te sens-tu triste ou inquiet ?			
Pleures-tu plus souvent ?			
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?			
Aujourd'hui	OUI	NON	
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?			
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?			
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?			
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON	
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?			
Etes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez?			
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)			

Attention:

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du représentant légal du licencié mineur.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
 - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
- ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement de licence.

		Attestation (Pour les mineurs)
		Popuis Fannše deml ėr e
Je sous	ssigné	s-tu silië (a) à l'housel condant toute une journée ou praeleurs jours ?
Nom :		Prénom :
		légal de l'enfant :
		Club :
		renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence a saison//
Atteste	avoir	répondu NON à toutes les questions.
		s-lu commerce à prendre un nouveau médicament tous les jours et peut longiamps ?
Fait à		V sule un etom no inebned êtnes en emeldoig no b eausc à hogs n' étene ul-e
i ait a	noo.	le <u>Signature</u>
		Youtput Go etch. Lit-anside
		ind brooks
		ochsels i signaler quelque chose de plus concernant la same ?
		Questione à faire remplir par tes parents
		juelqu'un dans votre famille proche 9-1-1 eu une malabie grave nu cosur ou du cerveau, u est-ii décedé subilement avant l'âge de 50 ans ?
		vez-vous manqué l'examen de sente prévu à l'êge de votre enfant chaz le médecin ? let examen medical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans. 5 ans, entre 8 et 9 ans.